

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de l'admission au séjour

Code AGDREF : 9815
9° du L. 313-20

RENOUVELLEMENT OU CHANGEMENT DE STATUT :
PASSEPORT TALENT – PROFESSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Liste des pièces à fournir : ORIGINAL et PHOTOCOPIE

(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur assermenté près les tribunaux français).

**Visa de long séjour valant titre de séjour en cours de validité (portant la mention « passeport talent »)
OU carte de séjour, en cours de validité**

Justificatif d'état civil et de nationalité :

* Passeport en cours de validité (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas)

* *A FOURNIR UNIQUEMENT EN CAS DE CHANGEMENT DE STATUT* : Extrait d'acte de naissance avec filiation, ou copie intégrale d'acte de naissance

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois

* Facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet) ou bail de location au nom du demandeur, datant de moins de 6 mois

* si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée (original), copie de sa carte d'identité (si français ou européen) ou de son titre de séjour (si nationalité pays tiers), et facture au nom de l'hébergeant datée de moins de 6 mois (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet)

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

Une enveloppe timbrée, libellée à votre nom et votre adresse

En cas de demande de changement de statut vers ce « Passeport Talent »

Si vous exercez une activité salariée

*Formulaire CERFA n°15617*01 dûment rempli par les employeurs dont l'activité principale comporte la création ou l'exploitation d'œuvres de l'esprit (accompagné des pièces justificatives demandées au verso du formulaire) attestant le contrat de travail d'une durée totale cumulée d'au moins 3 mois, sur une période maximale de 12 mois

*Justificatifs de ressources, issues principalement (au moins 51%) de l'activité, pour la période de séjour envisagée, pour un montant au moins équivalent à 70% du salaire minimum brut de croissance pour un emploi à temps plein, par mois de séjour en France

Peuvent être produits :

-Pour les revenus propres (versement d'une bourse, subvention du pays d'origine, perception d'une rente, d'un loyer, d'une retraite, droits d'auteur ...)

-Pour les revenus liés à l'activité envisagée en France (le ou les contrats d'engagement produits par l'intéressé)

Ne peuvent être pris en compte dans le calcul des ressources : allocation d'assurance des travailleurs involontairement privés d'emploi

Si vous exercez une activité non salariée

*Documents justifiant de votre qualité d'artiste ou d'auteur d'œuvre littéraire ou artistique

*Documents justifiant de la nature et de la durée de votre projet en France

*Justificatifs de ressources, issues principalement (au moins 51%) de votre activité, pour la période de séjour envisagée, pour un montant au moins équivalent à 70% du salaire minimum brut de croissance pour un emploi à temps plein, par mois de séjour en France

Peuvent être produits :

-Pour les revenus propres (versement d'une bourse, subvention du pays d'origine, perception d'une rente, d'un loyer, d'une retraite, ...)

-Pour les revenus liés à l'activité envisagée en France (contrat avec une galerie, commande artistique, ...)

En cas de demande de renouvellement de ce « Passeport Talent »

Formulaire Cerfa de la demande initiale de la carte de séjour « passeport talent »

Nouveau formulaire de déclaration des contrats de travail sur formulaire **CERFA 15617*01**